

MAIRIE
DE
MOISSAT

Puy-de-Dôme

Route de Billom
63190 MOISSAT

Tél. : 04 73 68 13 43
Fax : 08 26 38 43 25

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

063-216302299-20161209-09_09_12_16-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/12/2016

Publication : 17/12/2016

Le Maire



CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOISSAT
SEANCE DU VENDREDI 9 DECEMBRE 2016

L'an deux mil seize, le neuf du mois de décembre, à 20 heures, les membres du Conseil Municipal dûment convoqués, se sont réunis en session ordinaire sous la Présidence de Monsieur Olivier JEANVOINE, Maire.

Etaient présents : Olivier JEANVOINE, Annie LAGEYRE, Franck DUCHER, Dominique COLL-SERRES, Thierry TISSERAND, Isabelle BRACALE, Alexandre DEVAUX, Freddy THOMAS, Mélanie GENDRE, Fabrice BRASSIER.

Procuration d'Isabelle GROUIEC à Annie LAGEYRE,
Procuration de Laëtitia AGOSTINONE à Isabelle BRACALE,
Procuration de Pierre MIGLIARA à Freddy THOMAS.

Etaient absents : Martine MALTERRE-PUYFOULHOUX, Pascal MERY excusés.

Date de convocation : 3 décembre 2016
Secrétaire de séance : Isabelle BRACALE.

OBJET : VALIDATION ZONAGE ASSAINISSEMENT – DE_09_09_12_16

Monsieur le Maire rappelle :

- la délibération du conseil municipal en date du 1^{er} avril 2016 arrêtant le projet de zonage d'assainissement,
- l'arrêté municipal n° 85-2016 en date du 28 juillet 2016, mettant à l'enquête publique le projet de zonage d'assainissement,

Il précise que l'enquête publique s'est déroulée du 24 août au 26 septembre 2016, et que le commissaire-enquêteur a, en date du 25 octobre 2016, rendu ses conclusions et émis un avis favorable à l'élaboration du plan de zonage d'assainissement tel que présenté à l'enquête publique.

Deux personnes sont venues consulter le dossier et les plans. Monsieur Hubert LAGOUTTE est venu au nom de sa mère demeurant « aux Charles » et a demandé la possibilité de se raccorder au futur réseau afin de desservir la parcelle cadastrée ZD n° 92 à proximité des parcelles ZD n° 90 et A n° 2376, cette parcelle potentiellement divisible en deux lots constructibles.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

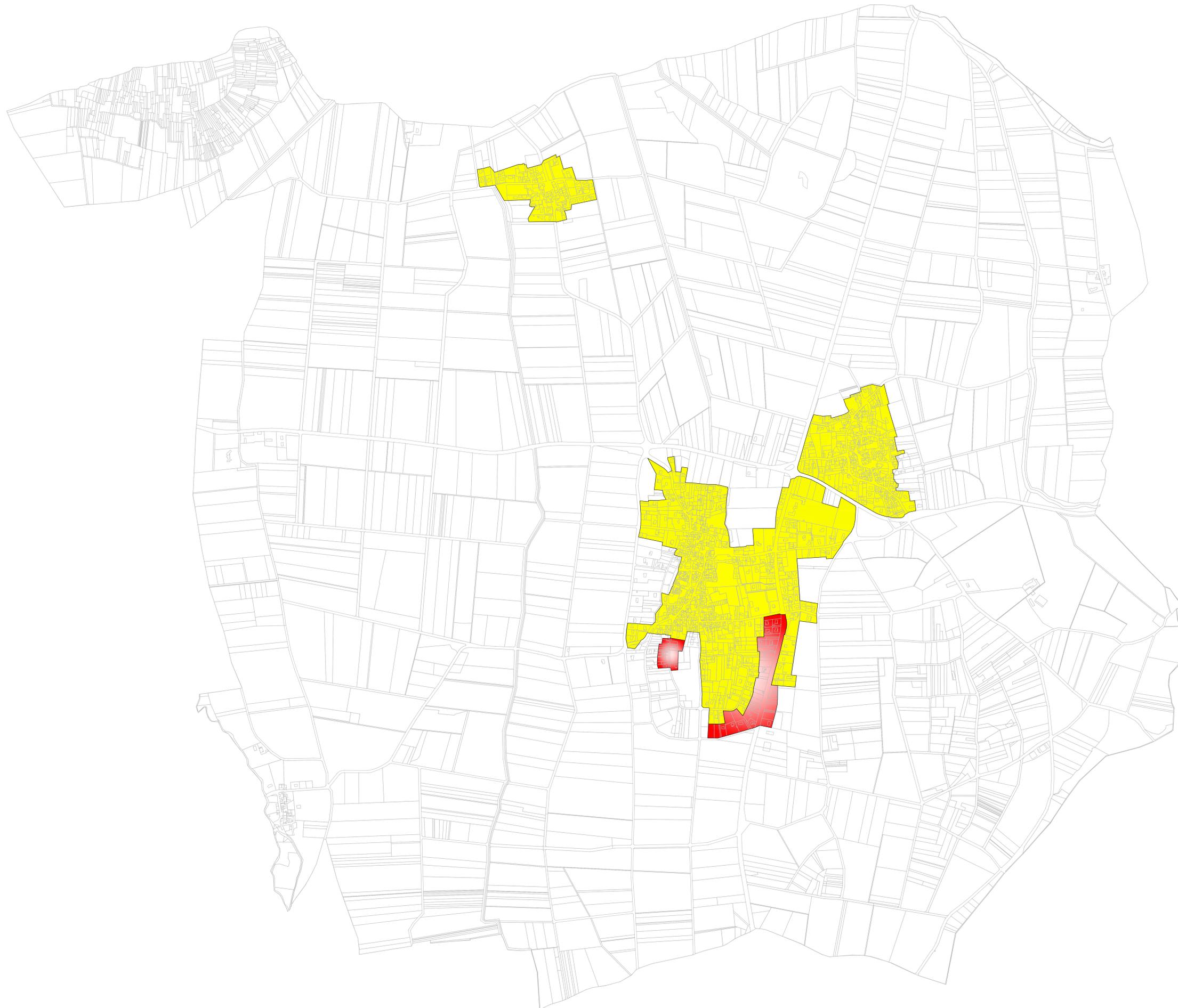
- D'approuver le plan de zonage d'assainissement tel que présenté et annexé à la présente, en incluant la demande de Monsieur Hubert LAGOUTTE concernant la parcelle cadastrée ZD n° 92 « aux Charles »,

- D'informer que conformément aux articles R.123-18, R.123-19, R.123-24 et R.123-25 du code de l'urbanisme, un affichage en mairie aura lieu durant un mois et une publication sera faite dans un journal local diffusé dans le département,
- D'informer que le zonage d'assainissement approuvé sera tenu à la disposition du public : à la mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi qu'à la Préfecture du Puy-de-Dôme,
- De donner pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les actes et documents nécessaires,
- De dire que la présente délibération sera rendue exécutoire dès l'accomplissement des mesures de publicité légale.



Le Maire,
Olivier JEANVOINE

Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0



LEGENDE :

- Zone en assainissement collectif
- Zone en assainissement collectif futur



COMMUNE DE MOISSAT

Maitre d'oeuvre: ZI du Brézet
50 rue Louis Blérot
CS 56402
63017 CLERMONT FERRAND cedex2
Tel: +33) 4 73 93 35 14
Fax: +33) 4 73 60 30 08

Schéma directeur d'assainissement

Indice	Date	Description	Dessiné Établi	Vérifié	Approuvé
2	02.2017	Modification	HA	PV	-
1	12.2015	Version finale	HA	PV	-
0	11.2015	Emission initiale	HA	PV	-

Plan de zonage

Echelle	Format	Número du plan:	Phase	Type	Número	Indice
1/5000	A0		-	-	CLM 40 256 M	2

Emplacement du fichier: S:\EEA\Reseau_BCEOM\AFFAIRES\AFFAIRES\2014\CLM 40 256 M MOISSAT\DESSIN\PLAN DES RESEAUX\Plan_Reseau_Assainissement_EGE.dwg